



## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 3 mars 2020

L'an deux mille vingt, le 3 du mois de mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 27 février 2020 affichée le 20 février 2020.

Présents : M. Michel LALISSE, M. Richard RISSO, M. Jean-Luc CAPON, Mme Nicole NAVARRO, Mme Julie LEFEBVRE, Mme Corinne OBRY arrivée à 19h00, Monsieur Lionel DELSAUT, Mme Chrystèle LECTEZ, M. Philippe COQUEL, Mme Stéphanie WYKROTA

Absent représenté :

Absente excusée : Mme Lucette CATHELAIN

Absent : M. Patrick MACHUT,

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle LECTEZ

Le Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.



### 1- Organisation de la tenue du bureau de vote du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales

Le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales se déroulera dans la salle polyvalente le dimanche 15 mars 2020 de 8h à 18 h.

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil le fonctionnement du bureau de vote.

Monsieur le maire précise que : Un scrutateur ouvre les enveloppes de vote une à une, déplie le bulletin et le passe à un autre scrutateur qui le lit à voix haute et intelligible. Les noms portés sur les bulletins sont relevés sur des feuilles préparées à cet effet et par au moins deux scrutateurs.

Voici le tableau récapitulatif de la tenue du bureau :

8h 10h30	10h30 13h	13h 15h30	15h30 18h.
Michel LALISSE	Chrystele LECTEZ	Michel LALISSE	Chrystele LECTEZ
Lionel DELSAUT	Philippe COQUEL	Stéphanie WYKROTA	Richard RISSO
	Julie LEFEBVRE	Corinne OBRY	Nicole NAVARRO
		Lucette CATHELAIN	

Dépouillement
Risso Richard
Wykrota Stéphanie
Navarro Nicole
Delsaut Lionel
Lefebvre Julie

Un complément sera apporté à cette répartition en y intégrant des candidats des deux listes concurrentes à la demande de leur tête de liste respective.

### 2- Retour du Trésor Public sur concernant le financement de la construction des vestiaires du stade et avis sur la signature des ordres de services

Monsieur le Maire indique avoir rencontré Madame Adamski, comptable publique de la Trésorerie de Bapaume, le 6 février 2020. Cette rencontre avait pour but de d'examiner le financement de la construction des vestiaires du Stade Jean Moulin. Les finances de Metz en Couture sont saines et Mme Adamski propose si

besoin de faire un prêt relais en attendant le retour de la TVA au titre du FCTVA. Cette éventualité sera confirmée en milieu d'année en fonction de l'obtention ou non des dernières subventions sollicitées.

Une partie de la TVA (16,404%) pourra être récupérée au titre du FCTVA en 2022.

Le conseil municipal, ayant entendu Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes décisions et dispositions nécessaires, à la bonne gestion et au bon fonctionnement de l'ensemble des marchés convenus.

DECIDE d'émettre un avis favorable pour engager les ordres de services afférents aux travaux à réaliser par les entreprises retenues dans le cadre de l'appel d'offres réalisé par le cabinet A3 et examiné lors de la précédente réunion de conseil pour un mandat total H.T. de 314 599, 81€

### **3- Proposition de commandes groupées concernant la réalisation des diagnostics « qualité de l'air intérieur des bâtiments communaux »**

Vu la loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu le décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 a fixé les échéances suivantes : 1er janvier 2018 pour les écoles maternelles, élémentaires et crèches, 1er janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré et 1er janvier 2023 pour les autres établissements.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes que va réaliser la CCSA au projet des communes intéressées par la réalisation d'un diagnostic « qualité de l'air » à l'intérieur des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

D'EMETTRE un avis favorable à la commande groupées concernant la réalisation du diagnostic de la « qualité de l'air » à l'intérieur de :

- l'école Jules Ferry
- la salle des Fêtes et son annexe
- la cantine garderie
- la Mairie
- 

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal (à l'unanimité) des membres présents ou représentés :

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ayant pour objet la réalisation des dossiers techniques aimante & des diagnostics de la qualité de l'air intérieur des bâtiments communaux et intercommunaux, annexée à la présente délibération.

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes réalisées par la CCSA.

AUTORISE la désignation de la Communauté de Communes du Sud-Artois comme coordonnateur de ce groupement de commande.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement.

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés issus du groupement de commandes pour le compte de l'EPCI et des communes membres du groupement.

### **4- Réfection de la voirie intramuros**

La demande d'aide financière faite pour la réfection des chaussées, des rues Neuve, de la République et Chocu pour un montant HT de 34 552€ fait l'objet d'une subvention à hauteur de 40% (soit 13 820€) obtenue au titre du FARDA 2020.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

D'EMETTRE un avis favorable à l'attribution de cette subvention de 13 820€ avec une programmation des travaux à réaliser dans les 15 mois à venir.

#### **5- Règlement des factures d'investissement**

**Considérant** que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Considérant** que Monsieur le Maire rappelle que le montant des crédits ouverts au budget 2019 s'élève à 289 200€ (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 72 300 € (< 25% x 289 200 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont :

- Le règlement des frais d'étude présente par le cabinet A3 (note d'honoraires N°1602132 du 4 février 2020) d'un mandat de 3512, 24€ T.T.C. au titre du solde de la « mission PRO et de la régularisation de la phase APD »

- Le règlement de la facture de l'entreprise Lucas du 30 janvier 2020 n°629 pour un mandat de 6756€ T.T.C. concernant divers travaux de terrassement et d'élargissement de chemins

Le Conseil Municipal, ayant entendu Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'émettre un avis favorable au règlement de ces 2 factures de travaux d'investissement.

#### **4- Délibérations diverses**

##### **- Fête communale**

Monsieur Henon sera présent pour la fête communale les 13-14-15-16 Juin 2020, 600€ pour 150 tickets et électricité comprise ainsi que Monsieur Basile (manèges enfantin), 300€ pour 50 tickets et électricité comprise, on note qu'il s'agit des mêmes tarifs que l'année dernière

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable aux propositions faites par ces 2 forains et de leur confirmer leurs installations pour les 13-14-15 et 16 juin prochain.

##### **- Dépôt clandestin**

Monsieur le Maire informe qu'un dépôt de plainte va être déposé à la gendarmerie de Bapaume, suite à un dépôt de déchets ménagers et de ferraille sur le chemin d'Equancourt

##### **- Opération Hauts de France Propres**

La Mairie et la Société de chasse la Saint Hubert ont souscrit à l'Opération Hauts de France propre du samedi 7 mars prochain. Rendez vous est donné à toutes les bonnes volontés à 14h15 devant la Mairie.

##### **-Brocante du 1<sup>er</sup> mai 2020**

Mme Julie LEFEBVRE confirme qu'à ce jour 80% des emplacements sont déjà réservés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

*Monsieur le Maire en conclusion de la mandature réalisée remercie tous les conseillers municipaux présents d'avoir contribué à la richesse des débats qui à chaque réunion a permis d'obtenir un large consensus sur les questions évoquées.*